

# **REGLEMENT DU CONCOURS COMMUNAL DES DES BALCONS FLEURIS 2018**

## **Article 1. Object**

Dans le cadre de sa participation au Label des Villes et Villages fleuris, la commune des Ulis organise un concours des balcons fleuris et jardins en pied d'immeuble dont l'objectif est l'embellissement de notre ville par le fleurissement des balcons. Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune.

## **Article 2. Inscriptions**

Les Ulissiens désirant participer au concours doivent remplir un bulletin d'inscription et le transmettre à l'une des adresses suivantes :

- Par courrier à : Mairie des Ulis - Service Espaces verts - rue du Morvan 91940 LES ULIS
- Ou à déposer directement à l'accueil de la Mairie ou du Centre Technique Municipal.
- Par mail à : [balconsfleuris@lesulis.fr](mailto:balconsfleuris@lesulis.fr)

**La clôture des inscriptions aura lieu le vendredi 22 juin 2017**

## **Article 3. Catégories**

Il existe deux catégories, les balcons fleuris et les jardins en pied d'immeuble

## **Article 4. Accessibilité et visibilité**

Le fleurissement doit impérativement être visible depuis l'extérieur. Le jury examine les balcons et les jardins en pied d'immeuble de l'extérieur sans prévenir préalablement le candidat et hors de sa présence. Sur le bulletin d'inscription seront précisés l'adresse, l'emplacement du balcon ou du jardin (étage, orientation).

## **Article 5. Composition du jury et déroulement du concours**

Début juillet, le service des espaces verts de la ville effectuera plusieurs visites de présélection. Il retiendra les meilleures compositions florales.

En septembre, un jury composé d'un élu du Conseil municipal, d'un technicien du service des espaces verts et d'un jardinier notera les réalisations florales présélectionnées.

#### **Article 6. Critères de sélection**

Le concours est basé sur la qualité de la décoration florale dont les critères de sélection sont notés ainsi :

- La vue d'ensemble pour les piétons, les cyclistes, les automobilistes et les habitants (5 points)
- L'harmonie des végétaux et la diversité des plantes (5 points)
- La qualité technique du fleurissement, l'entretien et l'état sanitaire des plantes (5 points)
- La qualité visuelle du fleurissement, l'harmonie des couleurs et le graphisme (5 points)
- La créativité artistique (5 points)

#### **Article 7. Résultats et remise de prix**

La ville des Ulis récompensera les 3 plus beaux fleurissements de chaque catégorie. Les lauréats seront informés par courrier et les récompenses seront remises lors du forum des associations le samedi 8 septembre 2018.

**Pour vous aider dans l'élaboration de vos décorations florales, les serres municipales sont à votre disposition pour tout conseil technique à l'adresse et aux heures d'ouvertures suivantes :**

**Serres municipales - rue des causses - 91940 LES ULIS  
Lors des portes ouvertes les dimanches après-midi de 13 h 30 et 17 h15**

Pour tout renseignement, veuillez contacter les serres municipales au 01 69 29 34 20